

## Le concile Vatican II

Le 25 janvier 1959, lorsqu'il apprit que le concile avait été convoqué, le fondateur de l'Opus Dei montra sa joie et son espérance et commença à prier et à demander des prières "pour l'heureuse issue finale de cette grande initiative qu'est le Concile oecuménique".

01/01/1962

**Le 25 janvier 1959, lorsqu'il apprit que le concile avait été convoqué, le fondateur de l'Opus Dei montra sa joie et son espérance et**

**commença à prier et à demander des prières “pour l’heureuse issue finale de cette grande initiative qu’est le Concile oecuménique”.**

Le 25 janvier 1959, le pape Jean XXIII surprit le monde entier en annonçant la réunion d’un concile œcuménique. Le fondateur de l’Opus Dei accueillit la nouvelle avec une grande espérance et demanda à tous de prier « pour l’aboutissement heureux de cette magnifique initiative qu’est le concile œcuménique. »

Certains de ses fils y participèrent, parmi lesquels don Álvaro del Portillo. Au cours des années du concile, de nombreux Pères conciliaires vinrent rencontrer Monseigneur Escriva et recueillir son avis sur les sujets en discussion.

Au terme de l’assemblée, il accueillit avec une très grande joie les enseignements conciliaires, avec

lesquels il se trouvait en pleine harmonie. Il y avait vu la confirmation de l'esprit de l'Opus Dei. « Une de mes plus grandes joies a été précisément que le concile Vatican II ait proclamé très clairement la vocation divine du laïcat. Sans la moindre prétention, il m'est permis de dire qu'en ce qui concerne notre esprit, le concile n'est certes pas une invitation à le modifier ; bien au contraire, il a confirmé ce que — par la grâce de Dieu — nous pratiquions et enseignions depuis tant d'années. La caractéristique principale de l'Opus Dei, ce n'est pas d'être une technique ou une méthode d'apostolat, moins encore une structure déterminée, mais un esprit qui porte précisément à sanctifier le travail ordinaire. »

## **L'appel universel à la sainteté**

Nous lisons, dans la constitution dogmatique sur l'Église, *Lumen*

*gentium* : « Il est donc clair pour tous que tous les fidèles, quel que soit leur état ou leur rang, sont appelés à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité, sainteté qui, dans la société terrestre elle-même, contribue à la promotion d'un mode de vie plus humain. » (n° 40). L'appel universel à la sainteté était le cœur de l'enseignement du fondateur de l'Opus Dei. Dans un document de 1930, il affirmait déjà, par exemple que « la sainteté n'est pas quelque chose de réservé à des privilégiés : le Seigneur appelle tout le monde, de tous il attend de l'Amour ; de tous, où qu'ils se trouvent ; de tous, quel que soit leur état, leur profession ou leur métier. »

Il avait enseigné dès le début que tous les fidèles ont une « âme sacerdotale », c'est-à-dire qu'ils participent au sacerdoce du Christ. Il écrivait dans un document du 11 mars 1940 : « Avec une âme

sacerdotale, en faisant de la sainte messe le centre de notre vie intérieure, nous cherchons à être avec Jésus entre Dieu et les hommes. » Le décret conciliaire *Presbyterorum ordinis* affirme que « le Seigneur Jésus fait participer tout son Corps mystique à l'onction de l'Esprit dont lui-même a été oint ; en lui, en effet, tous les fidèles deviennent un sacerdoce saint et royal, offrent des sacrifices spirituels à Dieu par Jésus-Christ, et proclament les actes de puissance de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière. Il n'y a donc aucun membre qui n'ait sa part dans la mission du Corps tout entier, bien au contraire, chacun doit sanctifier Jésus dans son cœur et rendre témoignage au sujet de Jésus par l'esprit de prophétie » (n° 2).

**Vocation chrétienne, vocation à l'apostolat**

Il s'ensuit que tous les fidèles sont directement engagés dans l'apostolat, en vertu de leur condition de baptisés. C'est ce qu'affirme le décret *Apostolicam actuositatem* :

«Apostolat que l'Église exerce par tous ses membres, de diverses manières cependant ; en effet, la vocation chrétienne est aussi, par nature, vocation à l'apostolat » (n° 2). Cette vérité était vécue dans l'Opus Dei depuis la fondation. Nous pouvons citer en ce sens un texte de saint Josémaria, datant de 1932 : « Il faut repousser le préjugé selon lequel les fidèles ordinaires ne pourraient que se limiter à aider le clergé dans les apostolats ecclésiastiques. Il n'est pas dit que l'apostolat des laïcs doit toujours être une participation à l'apostolat hiérarchique : il leur revient de faire de l'apostolat. Et ce, non parce qu'ils reçoivent une mission canonique, mais parce qu'ils font partie de l'Église ; cette mission, ils l'accomplissent dans leur

profession, leur métier, leur famille, auprès de leurs collègues, de leurs amis. »

Si nous voulions décrire l'activité du fondateur pendant le concile, il faudrait dire qu'il travaillait et priait beaucoup, et s'imposait de nombreuses pénitences pour que l'Esprit Saint guide l'assemblée et l'Église. Il insistait auprès de ses fils et de ses filles du monde entier pour qu'ils en fissent autant.

En novembre 1965, c'est-à-dire pendant l'époque du concile, le pape Paul VI inaugura le Centre ELIS, dans le quartier romain du Tiburtino, en présence de milliers de personnes, de nombreux prélats qui participaient au concile et de monseigneur Escriva. Il s'agit d'un centre éducatif pour les jeunes travailleurs de cette banlieue de Rome, alors délaissée.

C'est Jean XXIII qui l'avait confié à l'Opus Dei. Le pape s'écria :

« Ici, tout est Opus Dei ! »

Saint Josémaria avouait aussitôt :

« J'étais très ému. Je me suis toujours ému : avec Pie XII, avec Jean XXIII et avec Paul VI, car j'ai la foi. »

.....

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
opusdei.org/fr-be/article/le-concile-  
vatican-ii/](https://opusdei.org/fr-be/article/le-concile-vatican-ii/) (04/03/2026)